



Bien vivre à
Bruges
Capbis
Mifaget

Février 2013

Journal gratuit
édité par
l'association

Numéro 17

SOMMAIRE

EDITORIAL

- P1 : Éditorial
- P2 : Voila déjà ...
- P3 : Objectif 15000€
- P4 et 5: Le milan royal
- P6 et 7 : Pour une vraie fusion des 3 communes
- P8 : Plan communal de sauvegarde
- P9 : La terre a tremblé dans le Béarn
- P10 : Ces petites incivilités
- P10 : Conférence
- P11 : Chronique d'une malentendante
- P11 : A Moncaut, rien de nouveau
- P12 : Contacts et manifestations

Édité à 450 exemplaires

QUE NOUS RESERVE CETTE NOUVELLE ANNEE 2013 ?

Secousses sismiques, inondations, neige et verglas, tempêtes, ...

Mais aussi, secousses politiques au niveau national et local, inondations de projets rarement menés à terme, météo incertaine pour tous ces sujets glissants que l'on n'ose pas trop aborder de peur de froisser l'opinion publique ou les autorités, tempête médiatique qui nous inonde d'articles souvent manipulés ...

Ici à Bruges-Capbis-Mifaget, nous ne sommes pas loin de tous ces événements qu'ils soient climatiques ou politiques ...

Mais pour 2013, Bien Vivre à Bruges-Capbis-Mifaget ne vous souhaite qu'une année tranquille sans secousses, sans cataclysmes, une année heureuse, où il fait bon vivre !

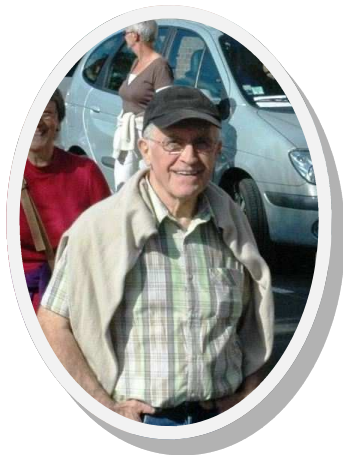
Catherine Gadiou

BONA ANNADA A TOTS,
PATZ, JOIA E BONUR !



BONNE ANNEE A TOUS,
PAIX, JOIE ET BONHEUR !

VOILA DEJA ...



Voilà déjà sept mois que tu es parti,
peu de temps après l'immortelle.

Même cette année, tu nous avais encore aidés à la préparation, mais nous n'avons pas eu le temps de te raconter le succès de la manifestation.

Qu'en sera-t-il pour 2013 ?

Comment ne pas oublier le détail auquel tu pensais ? Qui nous préparera la machine à café ou la machine à bière ? A qui demander pour la fourniture de dernière minute du tuyau manquant ou de la rallonge électrique oubliée ?

Et puis,

Et puis il y a nos réunions de bureau sans tes prises de positions sensées mais fermes, ton bon sens pratique et tes coups de gueule sans lendemain.

Il y a aussi nos si nombreuses discussions : l'avenir de la gauche..., Moncaut..., la bourse .., les bagnoles..., les champignons..., les élections municipales...

Et la bière René. Merde !

Comme c'était bon de la goûter ensemble, de la partager bien fraîche après une séance de bricolage où on s'était « fricoté » sur l'outil à utiliser ou sur la pente à donner à la gouttière installée.

Quelle énergie tu avais pour fendre ces rondins de bois, quelle abnégation tu témoignais pour les services à rendre, quelle pugnacité tu avais pour triompher des méandres d'Internet afin d'alimenter notre site.

Et les escargots que nous mangions, et les truites que tu nous apportais, et nous tous jardiniers que tu as tant aidés et tant conseillés,
et, et....., et.....

Salut René

OBJECTIF : 15 000 € en 2013



Comme chaque année après la journée de l'Immortelle une soirée est organisée. Elle a eu lieu le 30 juin 2012 et a deux objectifs.

L'un étant de témoigner notre reconnaissance à chaque bénévole qui s'est rendu disponible pour le jour fatidique de cette manifestation cycliste, ainsi que les différents partenaires qui ont œuvrés au bon déroulement de cette journée par leur aide technique ou financière.

Le second étant de profiter de cette soirée et de la présence de tous pour remettre à l'ADOT (Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains) le chèque du montant recueilli, leur permettant ainsi de sensibiliser la population des Pyrénées Atlantiques à la nécessité de s'inscrire auprès de l'ADOT et ainsi aider à sauver des vies humaines.

La 5ème édition de l'Immortelle a permis d'atteindre la somme de 12 000 €uros cumulés sur les 5 années d'organisation de la manifestation.

Notez également que le jour de l'épreuve, l'Association pour le don du sang bénévole de Pau et Béarn est présente sur le

terrain afin de se faire connaître.

Merci à la commune de Bruges qui met ses locaux et matériels à notre disposition. Merci à l'UFOLEP 64 qui assure le suivi de notre dossier auprès des préfectures et prend en charge les assurances. Merci à tous les partenaires financiers qui permettent cette organisation et augmentent le chèque à l'ADOT. Merci à tous les participants qui affrontent cette terrible épreuve sur leur vélo, rappelons que les plus courageux parcourent de 80 à 230 kms, gravissent 7 cols et affrontent de 1700 à 6000 m de dénivelés et tout ça dans la bonne humeur.

La prochaine édition du 8 juin 2013 nous permettra-t-elle d'atteindre les 15 000 €uros ?

Sans l'aide de chacun de vous, nous n'y parviendrons pas. En effet, une cinquantaine de bénévoles sont nécessaires pour l'organisation : inscriptions, logistique, ravitaillements, réception ... Chaque bonne volonté est attendue pour cette nouvelle édition. N'hésitez pas à vous manifester auprès de notre association car participer, c'est aussi aider l'ADOT.

Catherine Gadiou

LE MILAN ROYAL

Dans notre département, la population de milans hivernants est la plus importante de France. Afin de mieux mesurer les effectifs, nous sollicitons la participation de tous à l'observation des milans royaux en vol ou en dortoir (oiseaux posés ensemble avant 17H00 en décembre et janvier) Attention, ils sont très craintifs, ne pas trop les approcher pour surtout ne pas les déranger. Si vous avez l'occasion de voir ou de suivre des milans royaux pendant la période hivernale vous pouvez noter sur un carnet vos observations et nous les transmettre à l'adresse suivante :

rannoud@netcourrier.com

Mais après l'hiver viennent les beaux jours et le suivi des milans reprend de plus belle. Si vous avez la chance de repérer un milan royal, contactez-nous à l'adresse ci-dessus.



Comment le reconnaître :

- **Envergure** : 145 à 165 cm.
- **Longueur** : 59 à 66 cm.
- **Poids** : 800 g à 1 050 g pour le mâle et 950 g à 1 300 g pour la femelle.
- **Dimorphisme sexuel** : Il existe un léger dimorphisme de taille chez les adultes, les ailes du mâle mesurent 475 à 500 mm tandis que celles de la femelle sont plus grandes, de 475 à 530 mm
- **Voix** : Plutôt silencieux, il peut faire entendre des sortes de miaulements et des cris aigus « hi hi hi ».
- **Durée de vie** : Record de 26 ans pour une femelle.
- **Habitat** : Le milan royal se rencontre dans les milieux ouverts, souvent agricoles.
- **Reproduction** : 2 à 3 œufs en moyenne,

pondus en mars-avril, vont être couvés pendant 35 à 40 jours. Les jeunes, élevés pendant deux mois, attendront environ l'âge de 3 ans avant de commencer à se reproduire à leur tour.

- **Mue** : Elle commence en avril-mai par les rémiges primaires pour se terminer en septembre par les plumes de la queue juste avant le départ en migration. Les juvéniles commencent à muer avec les plumes du corps dès leur premier automne mais le remplacement des plumes de vol ne débute pas avant le printemps suivant.
- **Alimentation** : Le milan royal est une espèce très opportuniste. Son régime alimentaire est très varié et dépend des conditions locales. Si les micromammifères (campagnol des champs, campagnol terrestre et taupe) constituent la base de son alimentation, le milan royal se nourrit également d'oiseaux (passereaux et jeunes corvidés essentiellement). Les invertébrés (lombrics, insectes terrestres et aériens) représentent une part importante de son alimentation. Mais le milan royal est également charognard : les restes d'animaux domestiques, récupérés à l'état de déchets sur les décharges, aux abords des élevages et de fermes ainsi que l'avifaune et les mammifères victimes du trafic routier, représentent aussi probablement une part

LE MILAN ROYAL

importante de son alimentation. Contrairement au milan noir, le milan royal n'est pas inféodé aux milieux d'étangs, mais il ne dédaigne pas de s'alimenter de poisson ou même de parasiter d'autres espèces de rapaces. A la différence du milan noir qui fouille à l'intérieur des décharges, le milan royal préfère parasiter les milans noirs ou les corvidés pour leur subtiliser leur butin.

- **Identification** : Le milan royal est un rapace très facile à identifier, entre autres grâce à sa longue queue rousse triangulaire, profondément échancrée, typique de l'espèce. La tête est blanchâtre et le plumage brun rouge dessus et roux rayé de brun dessous. Les ailes sont tricolores dessus et on peut observer au-dessous deux fenêtres blanches, situées au niveau des poignets, également caractéristiques du milan royal. Les jeunes oiseaux sont faciles à reconnaître dans les premiers mois suivant leur envol : l'ensemble du plumage est nettement plus pâle, les couvertures sus-alaires sont terminées par une petite frange blanche et l'iris est sombre.

- **Migration** : Le milan royal est un migrateur partiel. Les populations les plus nordiques et les plus continentales traversent l'Europe, du nord-est au sud-ouest, pour aller hiverner en Espagne, en France et plus rarement en Afrique du Nord. Les populations les plus méridionales sont majoritairement sédentaires. Pour ce planeur, les heures chaudes de fin de matinée et début d'après-midi sont prépondérantes pour la migration. Il migre plutôt en solitaire ou en petit groupe.

- **Hivernage** : En dehors de la saison de reproduction, il s'agit d'une espèce grégaire qui

forme des dortoirs regroupant plusieurs dizaines voire centaines d'individus. Ces dortoirs sont le plus fréquemment dans de petits boisements, bosquets ou alignements d'arbres. Ils sont aussi très souvent situés à proximité de fermes ou de petits hameaux isolés. Cette proximité avec des sites habités leur assure probablement une sécurité appréciable. L'emplacement d'un dortoir peut varier d'une année à l'autre et même d'un jour à l'autre.

- **Statut conservatoire** : Ce magnifique rapace est menacé, un effondrement des populations a été constaté suite à des problématiques multiples (intoxications, tir, perte d'habitat...) .Dans ce contexte, un plan national d'actions à été mise en œuvre par le Ministère de l'écologie avec l'objectif de restaurer la population. Entre autres actions, il importe d'assurer un dénombrement régulier tant des hivernants que des reproducteurs.



Sources et images : LPO Mission Rapaces

Pour une vraie fusion des trois communes

La gazette intitulée « Les infos de la Communauté de communes du Pays de Nay » parue le 20 juin 2012 (distribuée tardivement en décembre dans nos boîtes à lettres) met à l'honneur notre commune de Bruges-Capbis-Mifaget sous la forme d'une carte de visite qui tient toute la dernière page.

En titre, « Bruges-Capbis-Mifaget Comme les trois mousquetaires » puis un article décrit séparément chacune des trois communes associées avec en évidence la photo des trois maires. Un titre romanesque à souhait mais plutôt bizarre : où est donc passé le quatrième mousquetaire de Dumas ? A moins que ce titre d'une autre époque (on devine qui en est l'inspirateur), ne fasse allusion à la devise « un pour tous, tous pour un » dont on peut se demander si elle est vraiment en rapport avec la vie de nos trois villages...

Personnellement, j'aurai choisi un titre plus réaliste tel que, par exemple, « Bruges-Capbis-Mifaget, un mariage de raison qui tient encore ! » Pour preuve, nos trois villages fêtent cette année, dans la plus grande discrétion, les noces d'émeraude : un mariage qui affiche 40 ans au compteur !

Un mariage de raison célébré le 1er janvier 1973 sous l'égide de la Loi Marcellin de 1971 par les trois conseils municipaux de l'époque et leurs maires respectifs : Jean Condou pour Bruges, Jean Crouxet pour Capbis et Paul Lurdos pour Mifaget. Les raisons de ce mariage étaient alors assez évidentes pour Capbis et Mifaget, petites communes peinant à gérer et à financer leurs besoins communaux (écoles, personnel, infrastructures...) et plutôt intéressantes pour Bruges qui profitait d'aides et autres avantages fiscaux temporaires. Le contrat de mariage qui avait pris la forme d'une convention de fusion par association passée alors entre les trois communes, est consultable sur la page internet suivante :

<http://bva-bcm.asso.fr/LES%20TROIS%20VILLAGES/Situation%20politique/Index.htm>

Cette loi Marcellin sur les fusions, fusions-associations et regroupements de communes a été votée en 1971 dans le but de diminuer le nombre de communes françaises et de le ramener à des niveaux comparables à ceux de nos voisins européens. Malheureusement elle ne parvient à réduire le nombre des communes que de 37 700 à 36 400 entre 1971 et 1977, ce nombre recommençant même à augmenter à partir de 1978 sous l'effet de « défusions ». La loi Marcellin est considérée, au vu de ses résultats, comme un échec marquant si on considère qu'aujourd'hui, il y a encore 36 683 communes en France selon le site

www.insee.fr

Dans les Pyrénées-Atlantiques, 22 communes ont suivi cette voie. Aujourd'hui, 13 sont encore associées parmi lesquelles on peut citer Asasp-Arros, Lacq-Audejos, Orthez-Ste Suzanne, Bruges-Capbis-Mifaget ... 9 se sont séparées (on se souvient de Nay-Bourdettes qui ne vécut que quelques années). Bruges-Capbis-Mifaget n'est donc ni une « belle particularité béarnaise » comme le mentionne l'introduction de la carte de visite, ni un archaïsme dont le maire actuel se vantait, il y a quelques années dans la presse locale, de régler en deux coups de cuillère à pot !

Pour information, la page internet suivante récapitule de manière très intéressante et certainement exhaustive, toute l'évolution des communes qui ont fusionné ou se sont associées dans notre département depuis plus de deux siècles :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_anciennes_communes_des_Pyr%C3%A9n%C3%A9es-Atlantiques

de Bruges, Capbis et Mifaget

Notre commune de Bruges-Capbis-Mifaget vit donc sous un régime de fusion par association pour gérer ses affaires communales. Passés les aides et avantages fiscaux initiaux, restent aujourd'hui quelques inconvénients qui font grincer certaines dents, même si on peut certes s'en accommoder !

Le plus important d'entre eux concerne la représentation démocratique de la population. Chaque commune associée dispose d'une section électorale : 12 représentants sont élus à Bruges, 1 à Capbis et 2 à Mifaget. Les 15 élus forment ainsi le Conseil Municipal qui élit à son tour le maire de la commune de Bruges-Capbis-Mifaget et les maires délégués. On se rend compte que cette disposition juridique avantage Bruges aux dépens de Capbis et Mifaget dont les élus sont condamnés à être minoritaires au sein du Conseil Municipal et ainsi obligés de « composer intelligemment » avec les élus majoritaires de Bruges s'ils veulent obtenir des prestations ou des investissements pour leur commune.

Une situation qui a pour corollaire deux constats très gênants. Le premier est que les électeurs de Capbis et Mifaget ne choisissent pas l'équipe majoritaire qui dirige la commune et, par-là même, ne sont pas en mesure de pouvoir éventuellement la sanctionner. Le deuxième constat place les représentants de Capbis et Mifaget, élus avec moins de 50 voix, dans une situation d'infériorité représentative vis-à-vis de ceux de Bruges élus avec plus de 200 voix.

Pour régler ce problème de fond, la loi Marcellin prévoit la possibilité d'une fusion pure et simple qui permettrait de lever ce déficit démocratique en instituant une seule section électorale et, de fait, des représentants également élus au Conseil Municipal. Les listes électorales candidates aux élections incluraient en toute bonne logique électorale des représentants des trois anciennes communes.

Un autre inconvénient, plus terre à terre celui-là, concerne la gestion concrète de la commune. Ou plutôt des trois communes. Les indemnités de trois maires, l'entretien de trois mairies, de trois églises, de trois cimetières, l'entretien difficile d'une voirie communale importante (et le quasi abandon de celui de la voirie rurale), l'absence d'un Plan Local d'Urbanisme et le mitage environnemental qui en résulte dans les trois villages, etc., sont autant de sujets qui compliquent et alourdissent la gestion, divisent la population et favorisent un clientélisme malheureusement de plus en plus présent !

Là encore, la fusion pure et simple des trois communes renforcerait l'action municipale dans le cadre d'un rassemblement cohérent de notre population. Rassemblement qui, de toute façon, sera indispensable le jour où la Communauté de Communes du Pays de Nay étendra davantage ses compétences, ce qui ne saurait tarder...

De toute évidence, la fusion ne sera possible qu'après le recueil par référendum de l'avis de la population de chacun de nos trois villages. Elle sera à mon avis positive en allant dans le sens des réformes des collectivités territoriales que nous concoctent nos gouvernants (d'aujourd'hui ou de demain). Une histoire qui reste à écrire si la population de chacun des trois villages y est majoritairement favorable !

Pierre Aubuchou

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

L'actualité récente, avec les nombreuses secousses sismiques qui ont réveillé notre région, et les inondations plus anciennes mais récurrentes, nous rappellent que notre petit coin béarnais, en apparence si tranquille, est un secteur de risques naturels. Si l'on consulte le Dossier Départemental des Risques Majeurs, notre commune apparaît deux fois, pour un risque d'inondation de type crue torrentielle, et pour un risque sismique de niveau moyen.

Des procédures publiques existent, avec les PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) et les DIDRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Très longs à être réalisés, très coûteux, ils ne sont pas adaptés au niveau et type de risque de notre commune.

Les communes, qui sont dotées d'un Plan de Prévention des Risques ou d'un Plan Particulier d'Intervention, ont l'obligation légale de rédiger un plan communal de sauvegarde afin de mettre en œuvre une organisation communale en cas de crise ;

Cependant, toute commune doit prendre conscience de l'importance de mettre en place sa propre organisation pour faire face à un événement de sécurité civile. et devrait avoir l'obligation morale de se doter d'un plan communal de sauvegarde, outil très utile pour assurer la protection des populations. Sous contrôle des pouvoirs publics et après validation par le Conseil Municipal, c'est un document essentiel en cas de crise.

L'élaboration d'un PCS d'une commune peut se faire en huit étapes :

1. *mise en œuvre du projet*
2. *diagnostic des risques*
3. *recensements des enjeux*
4. *recensements des moyens*
5. *mise en place d'un dispositif d'alerte*
6. *définition d'une organisation communale de crise*
7. *élaboration d'un plan d'action avec définition d'outils opérationnels*
8. *maintien de l'opérationnalité du PCS*

Au-delà des aspects techniques, c'est un document destiné aussi à informer la population, et à la rassurer quant à la prise en compte de sa sécurité.

La commune de Bruges pourrait commencer à travailler sur un document de ce type.

Des questions peuvent se poser .

- L'échelle de la commune est-elle pertinente ?
- Ne pourrait-on pas imaginer un PCS à l'échelle d'un regroupement de communes ou de l'intercommunalité ?

Ce qui me semble important, c'est d'avancer.

Françoise Gady-Larroze

LA TERRE A TREMBLE CETTE NUIT EN BEARN !

Les témoignages des particuliers ainsi que les observations transmises par les mairies, gendarmeries ou pompiers de la région concernée apportent des informations essentielles sur la répartition géographique des effets des séismes pour une meilleure estimation des risques.

Avez-vous senti ce séisme ? Modéré, il s'est produit le 06/01/2013 à 0h26 (heure française), d'une magnitude de 4, son épicentre se situait dans le secteur de Montaut (64) à la limite Hautes-Pyrénées / Pyrénées-Atlantiques. Ce tremblement de terre a été faiblement senti par la population sur 30 kilomètres autour de l'épicentre.

Le précédent datait du 30 décembre à 0h35. Un séisme de 4,8 sur l'échelle de Richter très fortement senti notamment à Ferrières.

Les séismes sont courants dans les Pyrénées. Il n'est pas rare de sentir la terre trembler. L'histoire des Pyrénées est pleine de témoignages de catastrophes liées à ce phénomène géologique.

Vous avez tous en mémoire le 13 Août 1967 où le séisme d'Arette a été d'une magnitude de 5,3 sur l'échelle de Richter. C'est très probablement le séisme le plus important en France depuis 1909 avec celui de Lambesc dans les Bouches du Rhône, au cœur de la Provence, au pied de la chaîne des Côtes, près des Alpilles. Il y a eu 62 communes autour d'Arette atteintes par ce séisme qui ont été déclarées sinistrées. Pas moins de 2283 immeubles en tout genre ont été touchés dont 340 totalement irréparables. Il y eut un mort. Ce séisme a été senti sur toute l'Aquitaine et une partie de Midi-Pyrénées notamment les Hautes-Pyrénées, ainsi que sur le nord de l'Espagne en Aragon et Navarre.

Se trouvant sur la cassure méditerranéenne où se produisent le plus de phénomènes telluriques, les Pyrénées enregistrent une trentaine de secousses sérieuses par siècle. Mais comme il s'agit surtout de trépidations verticales, le danger est en général très faible.

La première secousse enregistrée, en l'an

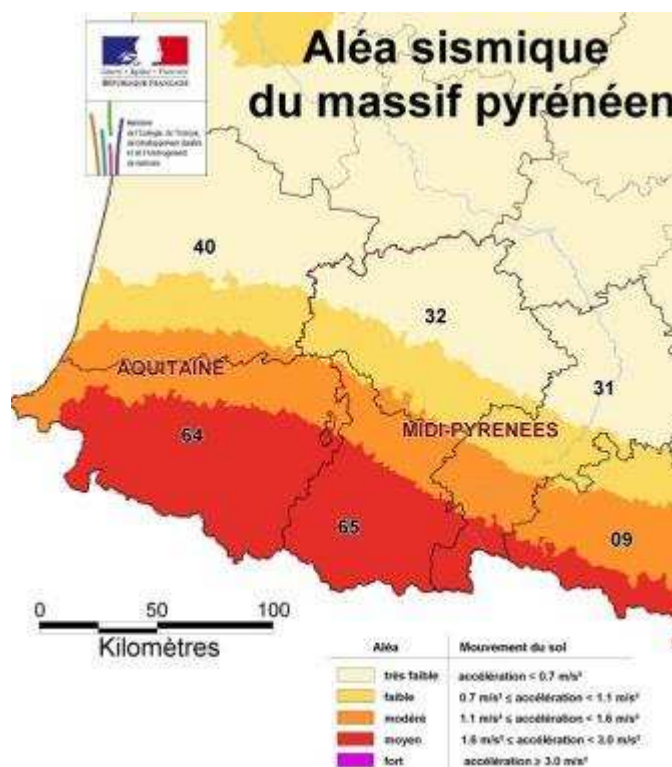
580, serait à l'origine du chaos de Gavarnie.

Avant le 20ème siècle, trois faits notoires. Le 21 juillet 1660 où une secousse ressentie de Bordeaux à Toulouse a provoqué la mort d'une dizaine de personnes à Campan. Le 24 mai 1750, le curé de Lau mourut de peur suite aux effets d'un tremblement dont le foyer se trouvait entre St Savin et Argelès. Nouveau séisme senti en juillet 1854 où les sources chaudes se refroidirent et certaines cessèrent de couler.

Et c'est en mai 1966 qu'une secousse fissure les parois d'une carrière (de marbre ?) à Ilhet, près de Bagnères-de-Bigorre, dans les Hautes Pyrénées, mettant à jour des ossements préhistoriques.

A l'heure actuelle, le Réseau de Surveillance Sismique des Pyrénées détecte, localise et évalue les tremblements de terre en enregistrant les vibrations du sol. Il ne s'agit en aucun cas d'une tentative de prévision comme en météorologie car les séismes ne sont pas prévisibles. Il s'agit plutôt d'une observation sismologique au même titre que l'observation astronomique*.

Catherine Gadiou



*Pour informations : <http://w3.dtp.obs-mip.fr/RSSP/index.php>

CES PETITES INCIVILITES

Des articles ou affiches paraissent dans les journaux afin de rappeler à chacun d'entre nous les règles simples de civilités. Il y a quelque temps une action a même été mise en place à Pau afin de convaincre les Palois de bien ranger leurs poubelles et de ramasser les crottes de leurs chiens : c'était la mission de plusieurs messagers -agents municipaux- qui allaient à la rencontre des habitants !

Le plus souvent ces actions émanent de grandes villes, ou sont le fait de campagnes nationales. Pourtant nos villages aussi souffrent de ces manques au civisme. Bien sûr, la communication doit être privilégiée, mais parfois cela s'avère un dialogue de « sourds ». Certaines personnes peuvent rester silencieuses : il n'est pas toujours facile de s'exprimer quand on côtoie de trop près son voisin

Cependant, il existe des municipalités qui évoquent les usages interdits et les règles de savoir vivre par voie de presse ou par bulletin municipal.

Parmi les recommandations utiles on peut citer :

- la hauteur des haies mitoyennes,
- l'ébranchage des arbres qui dépassent chez le voisin,
- les bruits de travaux motorisés de jardinage, de bricolage,

- les chiens : crottes, aboiements nocturnes, leur liberté,
- les feux et leurs fumées gênantes voire nocives
- les clôtures non refermées
- les décharges sauvages aux abords des chemins ou près des containers à poubelles placés dans des endroits discrets

Et puis, nous sommes tous des râleurs prompts à dénoncer sans soupçonner que nous sommes peut-être à l'origine de gênes ressenties par notre voisinage.

Il n'est pas question de tout réglementer mais il existe des textes que l'on peut se procurer dans les mairies ou par Internet (Voir les rubriques du règlement sanitaire départemental 64*).

Il existe aussi des règles élémentaires de bon sens et de savoir vivre.

Essayons de nous sentir plus concernés pour mieux vivre ensemble

Annie Caussé

*Pour informations :

http://old.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr/iso/environnement/reg_sanit_dep.html

CONFERENCE ET DEBAT

Si le Don du sang paraît très parlant pour nous notamment lorsque nous sommes confrontés à une intervention chirurgicale difficile ou lors d'un accident grave, le Don d'organes paraît beaucoup plus flou.

Bien sûr, nous savons tous de quoi il s'agit, mais quelles en sont les modalités, les conséquences si l'on est un jour confrontés à cette situation que l'on soit

du côté d'un « donneur » comme du côté d'un « receveur ».

Toutes ces renseignements vous seront données en avril lors de la conférence sur :

**LE DON DU SANG
LE DON D'ORGANES.**

Profitez de cette chance d'être informés. (date par voie d'affichage)

CHRONIQUE D'UNE « MALENTENDANTE »

J'essaie, autant que possible, et depuis plusieurs années, d'assister aux séances du conseil municipal de Bruges-Capbis-Mifaget. Mais de nombreuses réunions ont lieu sans que j'en sois avertie.

Alors, comment être mieux informés ?

- En visitant le site internet de la commune ? Les dates des réunions prévues ne sont pas mentionnées (les comptes rendus des réunions passées n'y figurent pas non plus depuis presque un an !)
- En lisant la presse locale ? Elles ne sont pas annoncées.
- En allant régulièrement à la mairie consulter le tableau d'affichage ? Le tableau est à l'intérieur et on ne va pas forcément tous les jours à la mairie (et les jours de fermeture ?)

Je regrette par exemple de ne pas avoir entendu les échanges autour du projet d'embellissement d'une petite portion du Landistou et de la passerelle. Je pourrai me contenter des rumeurs : le Conseil Général aurait financé les travaux à hauteur de 50% (c'est la version officielle de la mairie).

Mais Monsieur Arriuberger (Conseiller Général du canton) nous écrit que le Conseil Général, ignorant ce projet, n'a pas versé un euro ! Alors, qui a payé ?

Je regrette aussi d'avoir très mal entendu comment a été choisi le nouveau tracteur de la

commune : est-il vrai que certains établissements de vente ont été écartés du marché parce qu'ils ne reprenaient pas l'ancien véhicule ? La société Terraube interrogée (elle était sur les rangs) dit que c'est faux en ce qui la concerne et qu'il n'y a eu que des contacts téléphoniques à ce sujet...

C'est ainsi que se font les appels d'offre ? Quelle est la commission habilitée pour ce genre d'investissement (40 000 € tout de même) ?

La liste est loin d'être terminée d'où ma première question : comment être mieux informés ?

Annie Couratte-Arnaude



**CRUE
15 Janvier 2013**

Était-ce bien nécessaire ?

A MONCAUT, RIEN DE NOUVEAU !

Le projet de carrière de Moncaut n'a presque pas fait parler de lui en 2012.

Notre association « Les Amis de Moncaut » qui se bat fermement contre ce projet depuis maintenant plus de trois ans se demandait même s'il n'avait pas été discrètement enterré par l'entreprise Daniel !

Erreur, si on en croit les vœux de monsieur Daniel rapportés par le corres-

pondant local de Lescar dans le journal Sud-Ouest du 12 janvier 2013 :

« ...sans oublier Bruges, où le groupe est dans l'attente d'un accord de communes sur la propriété foncière des terrains souhaités... »

Notre combat se poursuit donc, plus que jamais, sur le même front !

« Les Amis de Moncaut »
<http://www.moncaut.net/>



Siège social : 64800

BRUGES-CAPBIS-MIFAGET

4 quartier Padouen Bignaou

Présidente :

Françoise GADY-LARROZE
Téléphone : 05 59 71 09 69
Mail : f.gady-larroze@netcourrier.com

Vice-président :

Pierre AUBUCHOU
Téléphone : 05 59 71 03 59
Mail : pierre.aubuchou@sfr.fr

Secrétaire :

Hilde RANNOU
Téléphone : 05 59 71 05 96
Mail : rannoud@netcourrier.com

Secrétaire-adjointe:

Catherine GADIOU
Téléphone : 05 59 71 06 49
Mail : lizykat@gmail.com

Trésorier :

Philippe CAUSSE
Téléphone : 05 59 71 10 23
Mail : pcausse@wanadoo.fr

Trésorier-adjoint :

Jean-Michel GADY-LARROZE
Téléphone : 05 59 71 09 69
Mail : jm.gadlarroze@gmail.com

Réalisation du journal : Catherine GADIOU

Prochains rendez-vous :

CONFERENCE ET DEBAT
« Le Chanoine Laborde : historien, écrivain, gloire de Bruges et du Béarn »
Par Justin Laban
Jeudi 14 février à 20 h 30
Salle de l'Asile de Bruges

PROJECTION DU FILM
« du Golfe du Tonkin
au Plateau du Tibet à vélo »
Mercredi 13 mars à 20 h30
Salle de l'Asile à Bruges

CONFERENCE ET DEBAT
« le don d'organes et le don du sang »
En avril

CHORALES DE MIFAGET
Vendredi 3 mai à l'église

SOIREE DES BENEVOLES
DE L'IMMORTELLE
Samedi 29 juin à Mifaget

REPAS DES ADHERENTS DE BVA
Fin août

GRANDE SOIREE MUSICALE
En octobre

SAMEDI 8 JUIN 2013
6ème édition du
DEFI CYCLOTOURISTE
<http://www.immortelle-cyclo.com/>

L'IMMORTELLE

Informez-vous sur notre site
<http://bva-bcm.asso.fr>
26 500 visiteurs à ce jour !
Ecrivez-nous : bvabcm@gmail.com



BULLETIN D'ADHESION

NOM et PRENOM :

ADRESSE :

VILLE :

N° de téléphone :

Adresse électronique pour recevoir les infos par Internet :

Joignez un chèque de 10 € par adhésion (5 € pour les jeunes et les chômeurs) à l'ordre de l'Association